



Ville de
BOIS-GUILLAUME

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

**CONSEIL MUNICIPAL
14 FEVRIER 2011**

Date de la convocation : 8 février 2011

Date d'affichage : 8 février 2011

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 30 jusqu'à 18h32, 31 à partir de 18h32,
32 à partir de 18h52, 31 à partir de 19h45

Représentés régulièrement convoqués : 2 jusqu'à 18h52, 1 de 18h52 à 19h45,
2 de 19h45 à la fin de la séance

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, Eve BRAUN, André CARPENTIER, Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Corinne JULIA, Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Jean-Pierre GUERIN, Véronique BARBIER, Alain BOUISSOU, Yannick TOUZ, Marie-Laure RIVALS, Jeannine LECLERC-HUE, Dominique BERNARD, Marie-José ROQUES (à partir de 18h32), Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Sylvain RICHON, Carine LE GOFF, François DUGARD (jusqu'à 19h45), Christian CHUPIN (à partir de 18h52).

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Dominique MISSIMILLY pouvoir à Madame Véronique BARBIER, Monsieur François DUGARD pouvoir à Madame Carine LE GOFF (à partir de 19h45), Monsieur Christian CHUPIN pouvoir à Monsieur Sylvain RICHON (jusqu'à 18h52), Madame Marie-José ROQUES (jusqu'à 18h32).

Secrétaire de séance : Madame Annie ELIOT

**2 – OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – COMMUNICATION - BILAN
DES MARCHES ATTRIBUES EN 2010 – PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

19/2011

Le Code des Marchés Publics, en son article 133, impose aux Pouvoirs Adjudicateurs de publier, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des entreprises attributaires.

En mars 2010, la liste des marchés passés en 2009 par notre Collectivité a été mise en ligne sur le site INTERNET de la Ville, comme le préconise, dans un souci d'économie et de transparence, l'article 16 de la circulaire du 29 décembre 2009 relative au guide des bonnes pratiques en matière de Marchés Publics.

Il convient donc, en ce début d'année, de présenter au Conseil Municipal et de publier la liste des marchés passés en 2010, selon les répartitions définies par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 26/12/2007, modifié par arrêté du 10 mars 2009.

Celui-ci précise que les marchés doivent être répartis en 3 catégories (travaux, fournitures et services) puis regroupés en fonction de leur montant :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011
DELIBERATION N° 19/2011

4 000 € HT	19 999,99 € HT (à partir du 1 ^{er} mai 2010)
20 000 € HT	49 999,99 € HT
50 000 € HT	89 999,99 € HT
90 000 € HT	124 999,99 € HT
125 000 € HT	192 999,99 € HT
193 000 € HT	999 999,99 € HT
1 000 000 € HT	2 999 999,99 € HT
3 000 000 € HT	4 844 999,99 € HT
4 845 000 € HT	plus.

Cette liste est jointe au présent projet.

Il est rappelé que :

→ s'agissant des marchés reconductibles, c'est le montant global, reconduction(s) comprise(s), qui est pris en compte,

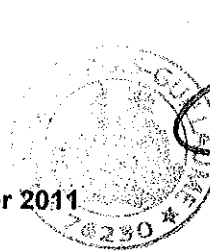
→ en ce qui concerne les opérations alloties, il convient de prendre en compte le coût total de l'opération, tous lots confondus.

LE CONSEIL MUNICIPAL EST DONC APPELE A PRENDRE ACTE DE LA
PRESENTATION DU BILAN DES MARCHES ATTRIBUES EN 2010,
conformément à l'état joint au présent projet de délibération.

PJ. : Etat détaillé des marchés attribués en 2010

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des marchés attribués en 2010.

Transmis Préfecture : 15 février 2011
Affichage : 15 février 2011



Pour extrait certifié conforme,


Gilbert RENARD
Maire
Conseiller Général

